

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

CNAMGS : vers l'immatriculation des employeurs et employés de la ZES de Nkok

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

EMPLLOYEURS et employés des entreprises opérant dans la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok sont désormais astreints à souscrire une assurance de couverture maladie à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). L'organisme de protection sociale a lancé, le 8 avril écoulé, et ce jusqu'au 22 avril prochain, une campagne de sensibilisation et d'enrôlement de l'ensemble des personnes non encore enrôlées à la Cnamgs, et exerçant dans la ZES de Nkok. Cette campagne consistera à les identifier et les sensibiliser, "en vue de leur immatriculation

pour leur prise en charge personnelle et de leurs familles", a souligné Séverin Maxime Anguille, directeur général de la Cnamgs, lors de la cérémonie de lancement. Ceci, conformément au décret du 14 novembre 2008 fixant les modalités techniques de fonctionnement du régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale. En effet, ce décret "stipule en son article 5 que faute par l'employeur de déclarer l'agent public, le membre d'une institution constitutionnelle ou tout autre travailleur du secteur public, parapublic ou privé l'immatriculation de celui-ci est effectué soit par la requête de l'intéressé soit d'office par la caisse", a rappelé M. Anguille.



Directeur de La CNAMGS et l'administrateur général de ZES de Nkok.

Le dernier voyage du Pr Jean-Noël Gassita



un travail admirable dans son domaine et il laisse un héritage pour les générations futures, pour le continent africain". Georges Gassita, l'un des petits-fils, en lisant l'oraison fu-

nèbre, n'a pas manqué de demander à ce patriarche d'avoir un regard sur sa progéniture et de veiller sur elle. "Tu viens d'entrer dans les lumières des grands inventeurs et scientifiques. Conti-

nue là-bas de veiller sur nous et nous transmettre la sagesse et ton savoir immense. Tu as hissé l'iboga au sommet de sa notoriété, cet héritage est un patrimoine que nous sauvegarderons".

La dépouille du Pr Jean-Noël Gassita à la sortie de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption.

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

DÉCÉDÉ le 29 mars dernier au Maroc à l'âge de 89 ans, le Pr Jean-Noël Gassita a été inhumé jeudi dernier au cimetière familial d'Awoungou, dans la commune d'Owendo. À son domicile des Trois-Quartiers, plusieurs personnalités, des parents, amis et connaissances, lui ont rendu un vibrant hommage.

À la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption (Sainte Marie), où la dépouille mortelle a été bénie, l'aumônier, dans son homélie, a reconnu que le professeur Jean-Noël Gassita quitte le monde des vivants pour la vie éternelle après avoir accompli son devoir sur terre. Celui d'être au service de la nation gabonaise et de l'humanité par différents travaux de recherches sur la pharmacopée et la pharmacognosie. "Jean-Noël Gassita nous quitte. Il a rendu



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES

POSTEBANK SA-Société en Liquidation procédera le **Samedi 16 avril 2022** à la vente aux enchères d'un lot d'Equipements informatiques, de Matériel roulant, de Matériels et Mobilier de Bureau. La vente aux enchères se déroulera de **10h00 à 14h00** dans ses locaux actuels sis à **La Sablière (face au Mess Cercle POMPIDOU)**, sous le contrôle de Maître Emilien ANTONIO, Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Libreville.

Les règlements seront effectués cash et les acquéreurs disposeront de trois (3) jours ouvrés pour l'enlèvement du matériel volumineux.



Le Liquidateur.
07 AVR. 2022